

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Cégep de Rimouski

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Technologie de la mécanique du bâtiment (221.03)

Octobre 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Cégep de Rimouski s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Cégep de Rimouski a évalué le programme *Technologie de la mécanique du bâtiment* (221.03) et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 22 août 2000. Ce rapport comprend deux parties : un document d'une centaine de pages sur l'évaluation du programme, réalisé par un comité composé de représentants de l'administration du Collège et de professeurs de la formation spécifique; un autre texte de huit pages, assorti de quelques annexes, concernant l'évaluation de l'application de la PIEP, préparé par une personne rattachée à la direction des études. Un comité de la Commission, composé de quatre membres et dirigé par une commissaire¹ a analysé ce rapport et effectué une visite à l'établissement les 2 et 3 novembre 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Cégep de Rimouski selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges. Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

-
1. Présidé par une commissaire, M^{me} Louise Chené, le comité de visite était composé de M. Bertrand Daigneault, directeur, Collège régional Champlain, Campus de Lennoxville; M^{me} Diane de Grosbois, conseillère pédagogique, Collège Ahuntsic; M. Malik Turaga, professeur en Technologie de la mécanique du bâtiment, Collège Vanier. M. Richard Simoneau, analyste à la CEEC en était le secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Cégep de Rimouski comptait environ 3000 élèves à l'automne 1999. Il dispense cinq programmes préuniversitaires et dix-neuf programmes techniques conduisant au DEC.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en novembre 1996. La CEEC jugea alors que cette politique contenait tous les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la bonne gestion des programmes d'études. Plusieurs sections de la politique apparurent particulièrement intéressantes, dont celles relatives au processus et au mode de suivi de l'évaluation. La Commission formula tout au plus quelques remarques au Collège, pour permettre de mieux identifier l'instance responsable du système d'information et d'ajouter quelques sources d'informations et indicateurs à ce système.

Le programme ayant fait l'objet de l'évaluation, *Technologie de la mécanique du bâtiment*, est offert depuis 1969. Il comprend 91 et 2/3 unités. Ce programme est dispensé selon une formule d'alternance travail-études; les élèves profitent de stages rémunérés durant deux trimestres d'été. Le nombre de nouvelles inscriptions au programme a été le suivant pour les différentes cohortes annuelles : 13 élèves en 1994-1995; 20 élèves en 1995-1996; 14 élèves en 1996-1997; 10 élèves en 1997-1998. Le Collège estime que plus de 85 % de ces inscrits « se rendent au sixième trimestre » d'études. Le nombre d'enseignants affectés au programme est de quatre, dans la discipline principale, et « d'un maximum de sept autres enseignants » dans les disciplines contributives (informatique, mathématiques, physique et dessin). Le programme est placé sous la responsabilité du Département de mécanique du bâtiment.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

Le Collège s'est donné des règles intéressantes, mais relativement exigeantes pour la détermination des programmes devant être évalués. La politique prévoit en premier lieu la réalisation d'une analyse quantitative prenant en compte six indicateurs chiffrés relatifs au recrutement, au cheminement scolaire, au devenir des sortants des différents programmes. Parallèlement, il est prévu que des données qualitatives et quantitatives sur l'environnement socio-économique et politique, et sur les principales caractéristiques du Collège et des programmes, soient colligées et analysées, ce, à la lumière des six critères usuels adoptés par la CEEC pour l'évaluation des programmes d'études. Toutes ces informations, au terme de discussions et de consultations, servent à l'élaboration d'un plan triennal d'évaluation des programmes; la politique, à l'origine, prévoyait l'évaluation de quatre programmes annuellement. Dans le cas de la présente évaluation, les règles précitées n'ont pas été appliquées dans leur totalité, pour de multiples raisons, dont celle des contraintes rencontrées actuellement par le Collège au plan des ressources humaines et matérielles. Mais les informations colligées, les consultations réalisées par la direction des études permettaient nettement, au terme de l'examen, d'accorder la priorité au programme considéré. En plus, le département porteur du programme demandait depuis quelques années que celui-ci soit évalué.

La Commission invite le Collège à assouplir, ou alléger les règles de sa politique touchant la détermination des programmes à évaluer, vu leur caractère exigeant, et les contraintes qu'il subit au plan des ressources.

Le système d'information sur les programmes d'études

Au moment de l'évaluation, le système d'information sur les programmes d'études était encore en voie d'implantation au Collège, de sorte que la plus grande partie du travail de collecte de données a été réalisée de manière artisanale. Mais, entre-temps, d'importants

travaux ont été réalisés par le service d'informatique du Collège, pour la mise sur pied d'un système de gestion pédagogique. La première phase de ces travaux venait d'être complétée au moment de la visite de la Commission. Le Collège dispose maintenant d'outils bien rodés permettant de faire un suivi méticuleux du cheminement des élèves, dès leur première inscription, et, notamment, de repérer très tôt les élèves éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. La Commission invite le Collège à poursuivre les travaux entrepris, afin d'intégrer à son système d'information des indicateurs plus diversifiés relatifs aux caractéristiques des programmes, de la population étudiante, de l'environnement interne et externe, tel que cela est requis par sa PIEP.

Le déroulement du processus d'évaluation

À de nombreux égards, l'évaluation s'est déroulée d'une manière différente de ce que prévoit la politique en vigueur au Collège. Durant les dix-huit mois qu'a duré l'opération, divers facteurs sont venus perturber les travaux : le boycott exercé par la plus grande partie des enseignants en raison de problèmes de négociations de travail; une vacance assez longue au secrétariat du comité d'évaluation à la suite de la réorganisation des ressources du service responsable de l'évaluation des programmes; tout cela survenant durant une transition de plusieurs mois à la direction du Collège. Tous ces facteurs n'ont guère favorisé l'encadrement de la démarche, laquelle a manqué de continuité. La participation des professeurs aux travaux n'a pas été conforme aux règles prévues. D'autre part, le comité d'évaluation, malgré ce que spécifie la politique, n'a pu « s'adjoindre, sur des enjeux particuliers, des représentants du marché du travail ». Seul un résumé du rapport final a été transmis au conseil d'administration et à la commission des études.

Considérant tout ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de respecter le processus prévu dans sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études.

Bref, l'application de la politique n'a pas été conforme aux dispositions prévues.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Le Collège n'a pas préparé de devis d'évaluation du programme pour identifier « les pistes à approfondir » en tenant compte « des indicateurs retrouvés dans le système d'information ». Le service responsable de l'évaluation des programmes a fait part à la Commission du plan de travail qu'il a fait approuver par les instances de direction du Collège. Au départ, la consultation menée dans le Collège avait fait ressortir trois thèmes ou critères prioritaires pour l'évaluation du programme : la pertinence, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité. Les circonstances – vacance et remplacement au secrétariat du comité, etc. – ont fait en sorte que ces trois thèmes prioritaires n'ont guère été examinés et approfondis davantage que les autres dans le rapport d'évaluation. L'élaboration d'un devis en bonne et due forme aurait permis de mieux planifier l'opération en s'assurant de garder l'attention sur les besoins et les problèmes l'ayant justifiée au départ. Un tel devis aurait également pu aider à mieux appréhender le programme dans sa totalité, en traitant, dans une mesure plus équilibrée que cela n'a été, de sa principale discipline, des « disciplines contributives » et de la « composante de formation générale ».

Considérant tout ce qui précède,

la Commission recommande au Collège d'élaborer un devis d'évaluation au début de toute démarche d'évaluation de programme, conformément à sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études.

La collecte des données perceptuelles

La qualité des principaux instruments employés par le Collège pour colliger les perceptions des élèves sur la pédagogie et les exigences de travail mérite d'être soulignée. Ce travail a été fait à l'aide de méthodes standardisées, ses résultats étant vérifiés avec soin. Les sortants du programme et les employeurs n'ont pas été interrogés, le Collège se satisfaisant d'une présentation des données recueillies à l'occasion des stages et lors d'un sondage spécial déjà mené en 1996.

La réalisation de l'évaluation

Les aspects suivants sont traités sous cette rubrique : les données, l'analyse, les conclusions et les actions envisagées.

Les données

Pour la quasi totalité des critères, les données pertinentes n'ont été que partiellement recueillies. En ce qui regarde le critère de pertinence, il aurait été souhaitable que l'on collige de meilleures informations sur le marché de l'emploi, les besoins régionaux, le devenir des sortants du programme. Beaucoup de données relatives à la cohérence du programme, aux méthodes pédagogiques et à l'encadrement des élèves sont intéressantes; mais celles concernant plus spécifiquement les disciplines contributives et la formation générale ne sont pas suffisantes. La qualité de l'enseignement dispensé par les professeurs étant déjà évaluée périodiquement par le Collège, il aurait été intéressant que des informations à ce sujet soient intégrées au rapport. Les données sur l'adéquation des ressources, humaines, matérielles et financières, et sur la gestion du programme, sont valables mais trop sommaires. En ce qui regarde le critère de l'efficacité, la présentation des données aurait dû permettre de porter un jugement sur l'atteinte réelle des objectifs du programme et le problème du recrutement aurait mérité d'être mieux étayé.

L'analyse

Il aurait fallu que l'analyse soit plus fouillée, particulièrement en ce qui regarde les trois critères considérés comme prioritaires. Pour le critère de la pertinence, des questions comme le seuil de viabilité du programme, l'accès aux stages et à l'emploi en région auraient dû être examinées. Pour la cohérence, l'analyse de l'apport des disciplines contributives et de la formation générale propre aurait dû être mieux étayée. En ce qui regarde les méthodes pédagogiques et l'encadrement, le rapport aurait dû s'intéresser aux stages et préciser l'apport des différents programmes institutionnels d'aide à la clientèle particulière du programme d'études concerné. La section du rapport sur l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières est trop schématique à propos de questions majeures tels la qualité des installations et équipements, la lourdeur des tâches et le perfectionnement du personnel. Pour le critère de l'efficacité, la question de la réussite des cours et de la diplomation est traitée trop rapidement. Enfin, la gestion du programme est présentée de façon trop générale, notamment pour des sujets comme le fonctionnement en approche programme, les partenariats externes.

Les conclusions

Les conclusions de l'analyse, dans la majeure partie des cas, sont partiellement pertinentes et ne peuvent donc être entérinées par la Commission. Pour les critères de la pertinence, de l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, de l'efficacité, de la gestion du programme, les conclusions relatives aux forces et faiblesses du programme ne s'appuient pas sur une démonstration assez convaincante. Certaines conclusions sont posées de manière aussi sommaire et globale que les problèmes relevés au tout début de la démarche d'évaluation.

Les actions envisagées

La plupart des actions envisagées auraient gagnées à être formulées d'une façon moins générale. Certaines actions consistent à examiner plus en profondeur des questions relevées dans le plan de travail au tout début de l'évaluation.

En raison de ce qui précède,

la Commission recommande que, dans l'avenir, le Collège recueille toutes les données pertinentes et en fasse une analyse qui soit approfondie en

fonction des enjeux ciblés afin de mieux fonder les conclusions de ses évaluations et les actions envisagées pour y donner suite.

Le suivi de l'évaluation

Le Collège, comme lors des évaluations précédentes, a défini les actions envisagées sous la forme d'orientations générales. Ces actions sont nombreuses, et non rangées par ordre d'importance. Il dit vouloir attendre les conclusions de la visite de la Commission pour les traduire en mesures opérationnelles.

Considérant tout ce qui précède,

la Commission recommande au collège de se doter d'un plan d'action dûment approuvé par le conseil d'administration, pour donner suite à une évaluation de programme, tel que cela est prévu dans sa PIEP.

En définitive, selon la Commission, l'application de la politique a manqué d'efficacité.

Conclusion

Le rapport d'évaluation n'a pas fourni de réponses vraiment probantes aux principales questions retenues au départ, à propos de la pertinence, de l'efficacité, de l'adéquation des ressources consacrées au programme. En revanche, certains aspects du programme qui faisaient moins problème aux yeux du Collège – la cohérence, la pédagogie et l'encadrement – ont été mieux traités dans le rapport.

D'autre part, il faut souligner la pertinence des travaux entrepris, et déjà partiellement complétés par le Collège, pour se doter d'un système d'information sur les programmes d'études propre à améliorer beaucoup sa gestion pédagogique. Le Collège s'était donné aussi des règles intéressantes pour la confection de son plan triennal d'évaluation des programmes. Dans la pratique, ces règles se sont révélées trop exigeantes et mériteraient d'être assouplies.

La Commission a adressé au Collège quatre recommandations de portée générale lui demandant, en premier lieu, de respecter, à l'avenir, le processus prévu dans sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études; ensuite, plus particulièrement, d'élaborer un devis au début de toute démarche d'évaluation de programme; de recueillir toutes les données pertinentes et d'en faire une analyse approfondie en fonction des enjeux ciblés; enfin, de se doter d'un plan d'action au terme de chacune de ces démarches.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Cégep de Rimouski de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Technologie de la mécanique du bâtiment* (221.03) a été peu conforme, et inefficace. Considérant tout ce qui précède, la Commission demande au Collège, à l'occasion d'une prochaine évaluation de programme d'études, d'évaluer de nouveau l'application de sa PIEP et de lui soumettre son rapport.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège annonce qu'il entend modifier sa politique selon les indications énoncées dans son rapport d'autoévaluation. D'autre part, il réévaluera la mise en œuvre de sa PIEP lors d'une prochaine évaluation de programme. Enfin, il compte inclure les actions envisagées dans son rapport d'évaluation de programme comme lignes directrices de l'élaboration du nouveau programme de *Technologie de la mécanique du bâtiment*, en 2001-2002.

La Commission souhaite recevoir en temps et lieu le nouveau rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la PIEP réalisé par le Collège.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président